

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DASES 306** Mise en œuvre de la 7ème Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris –Participations ( 1 419 078 euros) au titre de l'enveloppe « forfait autonomie ».

**Mme Galla BRIDIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-13, L2511-14 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;

Vu la décision de la Conférence des Financeurs du 17 octobre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens relatifs au versement de forfaits autonomie dans des résidences autonomies dont le modèle est joint en annexe ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris, est autorisée à verser les forfaits autonomie aux résidences autonomies ayant signés un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec la ville au titre de l'année 2019 pour un montant total de 1 419 078 € selon le tableau ci-dessous.

Gestionnaire	Résidence	Durée du CPOM (années)	Montant attribué 2019
Association des Dames du Calvaire	Aurélie Jousset	4	24 804
COALLIA	Les Célestins	4	50 650
ARPAVIE	Lamartine	3	9 800
ARPAVIE	Au cœur de Belleville	3	26 554
ARPAVIE	Solanacées	3	37 923
Association Valentin Haüy	Valentin Haüy	4	108 333
Association OMEG'AGE	André Leroux et Jardin des Moines	3	60 000
Fondation Dosne	Retraite Dosne	4	66 397
Association petits Frères des Pauvres	Yersin	2	55 250
AGEFO	Pavillon Marie de Caters	3	43 153
CASVP	23 résidences	3	822 161
SARL MACH	La demeure de Longchamp	3	25 000
ARPAVIE	Les Orteaux	3	16 402
Fondation CASIP COJASOR	Moïse Léon	2	32 760
Association Monsieur Vincent	Rosalie Rendu	2	39 891
<b>TOTAUX</b>			<b>1 419 078 €</b>

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la ville de Paris de l'exercice 2019 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

**Anne HIDALGO**